Mode d'emploi pour l'utilisateur
Cette notice est destinée aux appareils installés en France

FR

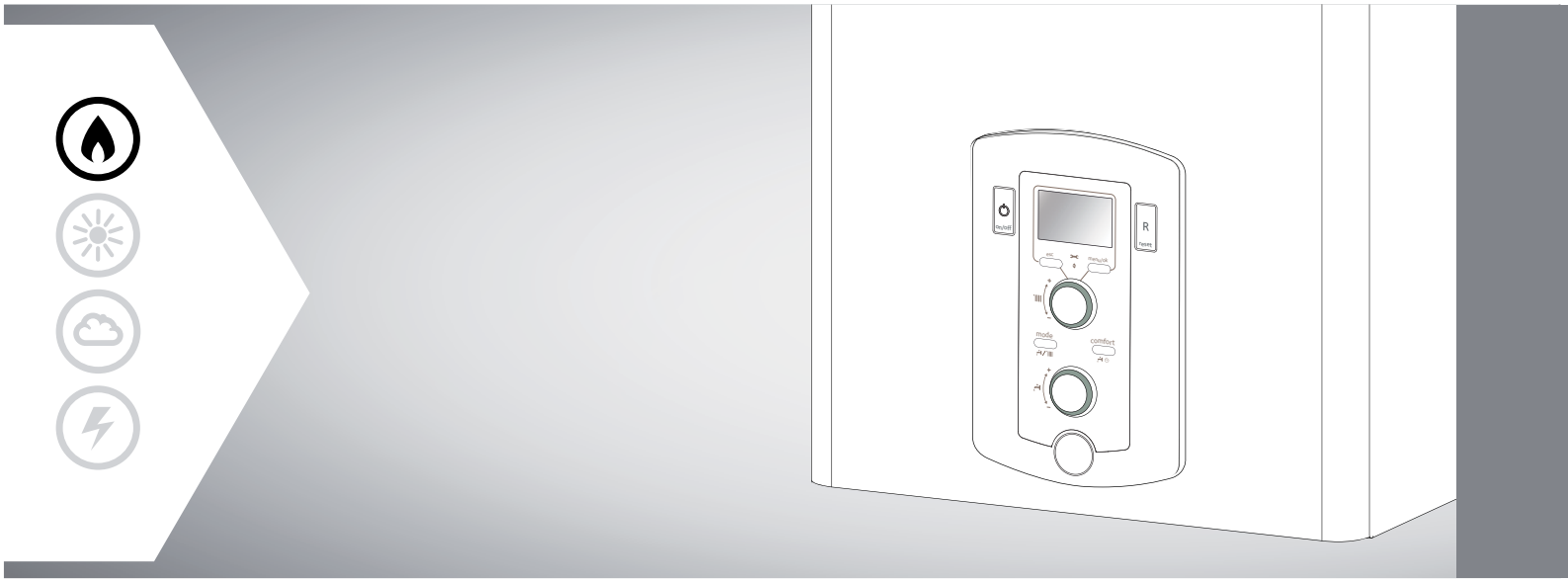

CHAUDIÈRE MURALE GAZ BASSE TEMPÉRATURE

INOA EVO

Chaffoteaux

Chère madame,
Cher monsieur,
Nous vous remercions d'avoir choisi une chaudière Chaffoteaux. Soyez assuré de la qualité technique de notre produit.
Ce livret, incluant les consignes et les conseils, a été rédigé dans le but de vous informer sur son installation, son utilisation et son entretien afin que vous puissiez en apprécier toutes les qualités.
Conservez ce livret avec soin pour toute consultation ultérieure.
Notre service technique le plus proche est à votre entière disposition en cas de besoin. Pour trouver le professionnel Chaffoteaux le plus proche de chez vous, veuillez consulter notre site Internet www.chaffoteaux.fr
Suivre les explications sur le certificat de garantie qui se trouve dans l'emballage.

Certification CE

La marque CE garantit que l'appareil répond aux exigences de la directive :

- **2009/142/CEE**
  sur les appareils à gaz
- **2004/108/CEE**
  sur la compatibilité électromagnétique
- **92/42/CEE**
  sur le rendement énergétique
- **2006/95/CEE**
  sur la sécurité électrique.

Garantie

CHAFFOTEAUX vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date de mise en service de votre chaudière.

- *Lire ci-dessous les informations «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de la garantie.*
  La mise en service de votre chaudière doit être effectuée, par une Station Technique Agréée CHAFFOTEAUX qui transmettra à notre service le «bon de garantie» renseigné (bon de garantie livrée avec votre appareil).
- *Assurez-vous que cela a bien été effectué.*

Informations Garantie / Responsabilité

Conditions de garantie
CHAFFOTEAUX vous offre une garantie pièces de DEUX ANS, à compter de la date de mise en service de votre chaudière, qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'oeuvre et de déplacement.
Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à la circulaire ministérielle du 09/08/78).

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.
La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadaptation au gaz utilisé.
Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.
La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- *les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.*
- *les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.*

Certificats de conformité pour les rénovations / remplacements d'appareil sur installations existantes.

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 2 août 1977 modifié).
L'entreprise qui établi le certificat de conformité est une entreprise :

- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Qualigaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et règlementaires. »

Ce manuel tout comme le manuel "Instructions techniques d'installation et d'entretien" forment un tout avec l'appareil. Ils sont à conserver avec soin et doivent suivre la chaudière en cas de cession à un autre propriétaire ou utilisateur et/ou de transfert sur une autre installation.
Lisez attentivement les instructions et les conseils fournis par ce manuel.

Cet appareil sert à produire de l'eau chaude à usage domestique.
Il doit être raccordé à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire adaptés à ses performances et à sa puissance.

Toute utilisation autre que celle prévue est interdite. Le fabricant ne peut en aucun cas être tenu responsable de dommages dérivant d'une utilisation impropre, incorrecte et déraisonnable ou du non-respect des instructions contenues dans cette notice.
L'installation doit être réalisée par un professionnel du secteur agréé pour l'installation d'appareils de chauffage conformément aux lois et aux normes en vigueur qui, une fois le travail terminé, doit délivrer au client une déclaration de conformité.

L'installation, l'entretien et toute autre intervention doivent être effectués par du personnel possédant les qualités requises conformément aux réglementations applicables en la matière et aux indications fournies par le fabricant.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement, éteindre l'appareil et fermer le robinet du gaz. Ne pas essayer de le réparer soi-même, faire appel à un professionnel qualifié.
Pour toute réparation, faire appel à un technicien qualifié et exiger l'utilisation de pièces détachées d'origine. Le non-respect de ce qui précède peut compromettre la sécurité de l'appareil et faire déchoir toute responsabilité du fabricant.

En cas de travaux ou de maintenance de structures placées près des conduits ou des dispositifs d'évacuation de fumée et de leurs accessoires, éteignez l'appareil et une fois que les travaux sont terminés faites vérifier par un professionnel le bon état de fonctionnement des conduits ou des dispositifs.
En cas d'inutilisation prolongée de la chaudière :
- couper l'alimentation électrique en plaçant l'interrupteur extérieur sur la position "OFF",
- fermer le robinet gaz et le robinet eau froide sanitaire,
- vidanger l'installation chauffage et sanitaire s'il y a un risque de gel.

En cas de dépose définitive de la chaudière, s'adresser à un professionnel du secteur pour effectuer les opérations nécessaires.
Pour le nettoyage des parties extérieures, éteindre la chaudière et placer l'interrupteur extérieur sur "OFF".

Ne pas utiliser ou stocker de substances facilement inflammables dans la pièce où est installée la chaudière.

Normes de sécurité

Légende des symboles :

⚠ Le non-respect des avertissements comporte un risque de lésions et peut même entraîner la mort.
△ Le non-respect de l'avis de danger peut porter atteinte et endommager, gravement dans certains cas, des biens, plantes ou animaux.

N'effectuer aucune opération exigeant l'ouverture de l'appareil.
⚠ Electrocution par contact avec des composants sous tension. Lésions sous forme de brûlures dues à la présence de composants surchauffés ou de blessures provoquées par des saillies et des bords tranchants.

N'effectuer aucune opération exigeant la dépose de l'appareil.
⚠ Electrocution par contact avec des composants sous tension. Inondations dues à l'eau s'échappant des tuyaux débranchés.
△ Explosions, incendies ou intoxications dus au gaz s'échappant des tuyaux débranchés.

Ne pas abîmer le câble d'alimentation électrique.
⚠ Electrocution provoquée par des fils sous tension dénudés.

Ne jamais poser d'objets sur l'appareil.
⚠ Lésions provoquées par la chute de l'objet par suite de vibrations.
△ Endommagement de l'appareil ou des objets placés en dessous causé par la chute de l'objet à cause des vibrations.

Ne pas monter sur l'appareil.
⚠ Lésions provoquées par la chute de l'appareil.
△ Endommagement de l'appareil ou des objets placés en dessous par la chute de l'appareil détaché de ses supports.

Ne pas grimper sur des chaises, des tabourets, des échelles ou des supports instables pour nettoyer l'appareil.
⚠ Lésions provoquées par chute d'une hauteur élevée ou par coupure (échelle pliante).

N'effectuer aucune opération de nettoyage de l'appareil sans avoir auparavant éteint l'appareil et amené l'interrupteur extérieur sur OFF.
⚠ Electrocution par contact avec des composants sous tension.

Ne pas utiliser d'insecticides, de solvants ou de produits de nettoyage agressifs pour l'entretien de l'appareil.
△ Endommagement des parties peintes ou en plastique.

Ne pas utiliser l'appareil pour des usages autres qu'un usage domestique habituel.
△ Endommagement de l'appareil du fait d'une surcharge de fonctionnement.
Endommagement des objets indûment traités.

Ne pas permettre à des enfants ou à des personnes inexpérimentées d'utiliser l'appareil.
△ Endommagement de l'appareil dû à un usage impropre.

En cas d'odeur de brûlé ou de fumée s'échappant par l'appareil, couper l'alimentation électrique, fermer le robinet du gaz, ouvrir les fenêtres et appeler un technicien.
⚠ Lésions dues à des brûlures ou à inhalation de fumée, intoxication.

En cas de forte odeur de gaz, fermer le robinet du gaz, ouvrir les fenêtres et appeler un technicien.
⚠ Explosions, incendies ou intoxications.

TABLEAU DE COMMANDE

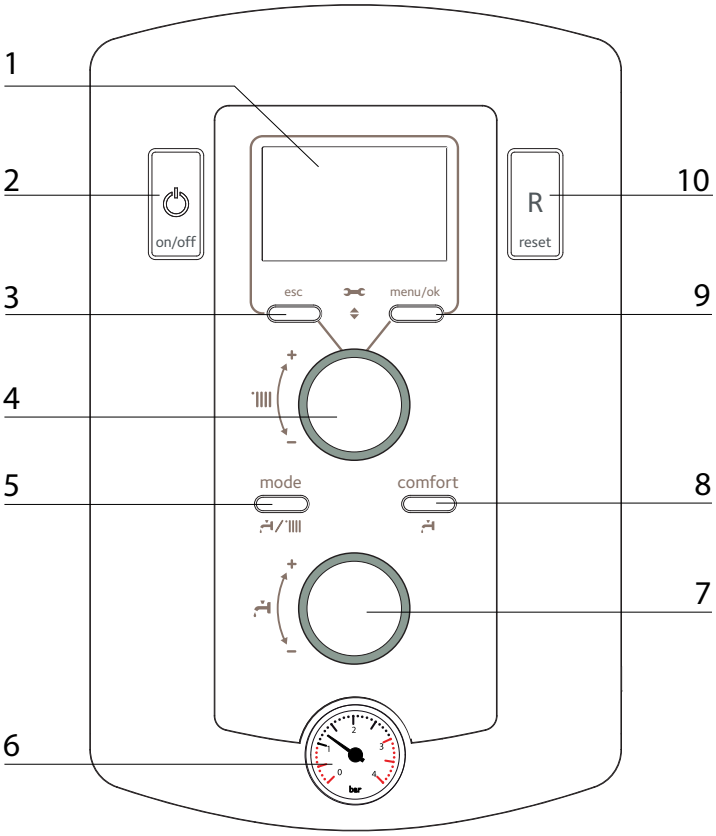

1. Afficheur
2. Touche ON/OFF
3. Touche ECHAPPE (ESC)
4. Bouton de réglage de la température chauffage + encodeur programmation
5. Touche de sélection du MODE de fonctionnement
6. Manomètre
7. Bouton de réglage de la température sanitaire
8. Touche de programmation du maintien en température de la réserve sanitaire (Fonction Comfort)
9. Touche de sélection du MENU et de validation pour la programmation
10. Touche de réarmement (RESET)

AFFICHEUR

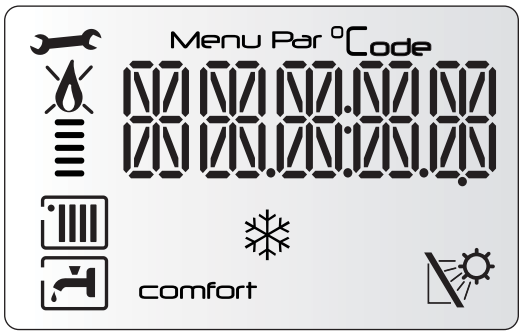

Menu Par °Code	- statut chaudière et indication température (°C) - signalisation code d'erreur (Err) - réglage menu
	Demande intervention assistance technique ou indication du menu technique
	Flamme non barrée: chaudière allumée et indication puissance utilisée. Flamme barrée : fonctionnement bloqué
	Mode chauffage validé
	Demande chauffage en cours
	Mode eau chaude sanitaire validé
	Demande eau chaude sanitaire en cours
comfort	Affichage fonction sanitaire Comfort activée
OFF	Chaudière à l'arrêt avec fonction hors-gel actif
	Fonction hors gel en action
	Kit solaire raccordé (option)

ATTENTION
L'installation, la première mise en service, les réglages de maintenance ne doivent être effectués, conformément aux instructions, que par des professionnels qualifiés. Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dommages subis par des personnes, des animaux ou des biens suite à une mauvaise installation de l'appareil.

Recommandation pendant la période de fonctionnement
Si la chaudière est installée à l'intérieur de l'appartement, vérifier que les dispositions relatives à l'entrée de l'air et à la ventilation du local soient respectées (selon les lois en vigueur). Contrôler périodiquement la pression de l'eau sur l'afficheur et vérifier, lorsque l'installation est froide, que celle-ci ait une valeur entre 0.6 et 1.5 bar. Si la pression est au dessous de la valeur minimale l'afficheur le signalera par la demande de remplissage. Pour rétablir la pression, ouvrir les robinets de remplissage situés sous la chaudière et les fermer lorsque la valeur moyenne de 1 bar est atteinte. Si la baisse de pression est très fréquente, il y a probablement une fuite d'eau dans l'installation. Dans ce cas l'intervention d'un professionnel est nécessaire.

Procédure de mise en marche
Appuyer sur la touche ON/OFF **(2)**, l'afficheur s'allume:

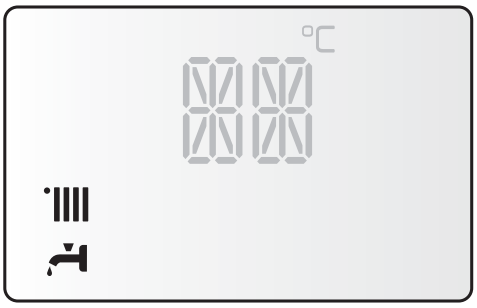

L'affichage visualise la modalité de fonctionnement et les deux chiffres indiquent :
- en mode chauffage, la température de réglage chauffage
- en demande sanitaire, la température de réglage de l'eau chaude sanitaire.

Sélection du mode de fonctionnement
Le choix du mode de fonctionnement est effectué par la touche MODE **(5)** :

Mode de fonctionnement	Affichage
Hiver chauffage + sanitaire	
Eté *sanitaire seul*	

L'allumage du brûleur est signalé sur l'afficheur par le symbole ≡.

Le barregraphe vertical indique la puissance utilisée.

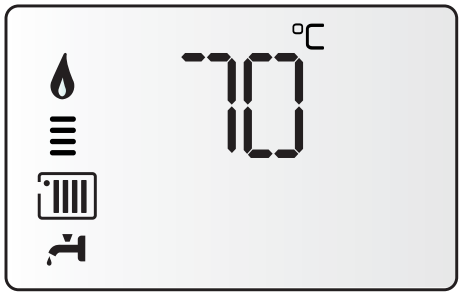

Régulation chauffage
Avec la touche MODE **(5)**, sélectionner le mode Hiver Il est possible d'ajuster la température de l'eau de chauffage grâce au bouton de réglage **(4)** entre 35 et 82°C.

La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'ecran.
Dans l'exemple ci-dessus, température de consigne 70°C en mode chauffage.

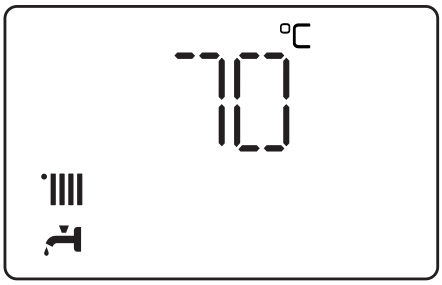

Arrêt du chauffage
Passage du Mode Hiver au Mode Eté
Pour arrêter le chauffage, presser la touche MODE **(5)**.
Le symbole disparaît de l'afficheur. Seule la fonction sanitaire reste active. Les chiffres indiquent la température de consigne sanitaire.

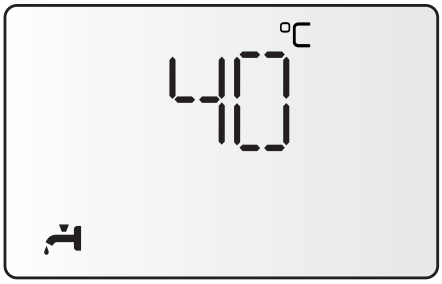

Régulation sanitaire

Il est possible d'ajuster la température de l'eau sanitaire grâce au bouton de réglage **(8)** entre 36 et 60°C.
La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'ecran pendant un puisage.

Dans l'exemple ci-dessous, température eau sanitaire : 42°C puisage en cours.

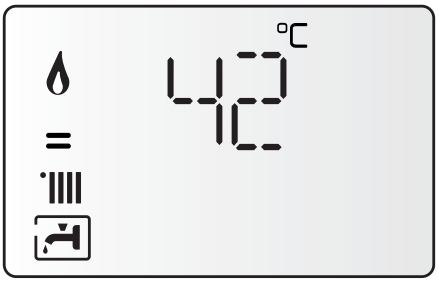

FONCTION COMFORT

Elle assure le maintien en température de l'échangeur à plaques ou la réserve sanitaire pour réduire le temps d'attente.
Pour activer la fonction Comfort, presser le bouton **(8)**, COMFORT apparaît sur l'afficheur.
L'échangeur à plaques est maintenu en température 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
Dans l'exemple ci-dessous est maintenu à une température de 42°C.

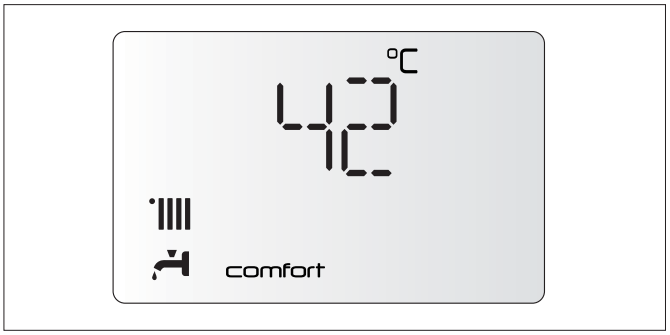

Arrêt de la chaudière
Mise en veille

Pour arrêter le fonctionnement de la chaudière, presser la touche ON/OFF **(2)**.

La surveillance hors-gel est toujours active

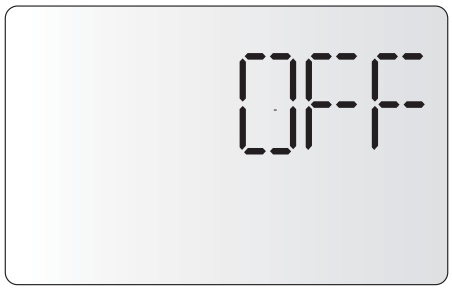

Arrêt complet de la chaudière

Pour arrêter complètement la chaudière, couper l'alimentation électrique à l'aide de l'interrupteur électrique externe. L'afficheur s'éteint.Fermer le robinet du gaz.

> ⚠ **ATTENTION**
> **Avec un arrêt complet de la chaudière (électrique et gaz), il n'y aura plus de protection hors gel de la chaudière.**

Conditions d'arrêt de sécurité de l'appareil

La chaudière est sécurisée grâce à des contrôles internes réalisés par la carte électronique, qui placent la chaudière en arrêt lorsqu'un dysfonctionnement apparaît. Un code clignote alors sur l'afficheur.
Il existe 2 types d'arrêt:

Arrêt de sécurité

Sur l'afficheur le symbole accompagne le code clignotant.
C'est un arrêt «VOLATILE», c'est-à-dire qu'il est automatiquement éliminé lors d'une coupure de l'alimentation électrique.
D'autre part dans la plupart des cas, dès que la cause de l'arrêt disparaît, l'appareil redémarre et reprend un fonctionnement normal.
Dans le cas contraire, mettre l'interrupteur bipolaire externe en position OFF, fermer le robinet gaz et contacter un technicien qualifié.
Nota : en cas d'erreur 108 - Arrêt pour insuffisance pression eau, il suffit de rétablir la pression de la chaudière.

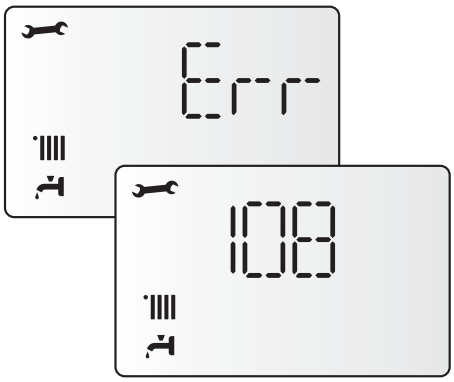

Arrêt verrouillé

Sur l'afficheur le symbole accompagne le code clignotant.
C'est un arrêt «NON VOLATILE». Une coupure de l'alimentation électrique ne suffit pas pour relancer une tentative d'allumage.
Il faut déverrouiller par un appui de la touche **Reset.**
Après plusieurs tentatives, si le verrouillage se répète, l'intervention d'un technicien qualifié est nécessaire.

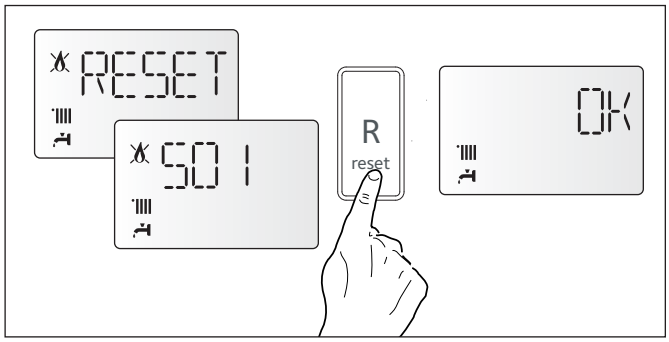

Important
Pour des raisons de sécurité, la chaudière ne permettra que 5 tentatives au maximum de déverrouillage en 15 minutes (appuis sur la touche **Reset**. Ensuite, elle se bloque totalement avec le code d'erreur 304. Pour la débloquer couper et remettre l'alimentation électrique à l'aide de l'interrupteur bipolaire externe.

Tableau des différentes causes de verrouillage

Afficheur	Description
101	Surchauffe
103	Problème de circulation d'eau
104	
105	
106	
107	
108	Pression insuffisante - *modèles FF*
305	Problème de carte électronique
306	Problème de carte électronique
307	Problème de carte électronique
501	Absence de flamme
601	Intervention sonde fumées - *modèles CF*
602	Arrêt en cas d'intervention du thermostat de sécurité VMC - *modèles VMC*

Sur les modèles à conduit de cheminée CF:

Ce contrôle sert à bloquer la chaudière en cas d'anomalie concernant l'évacuation des fumées.

Le blocage de l'appareil est momentané et est signalé par le code d'erreur 601.

Au bout de 12 minutes, la chaudière met en marche sa procédure d'allumage ; si les conditions sont redevenues normales, la chaudière redémarre normalement, autrement elle se bloque et le cycle est répété.

⚠ **ATTENTION**

En cas de mauvais fonctionnement ou d'interventions répétées, coupez l'alimentation électrique en amenant l'interrupteur extérieur sur la position « OFF », fermez le robinet du gaz et appelez le service après-vente ou un professionnel du secteur pour vérifier la cause du mauvais fonctionnement et remédier au défaut d'évacuation des gaz brûlés.

En cas d'opération d'entretien sur le dispositif, n'utilisez que des pièces de rechange d'origine et suivez attentivement les instructions correspondantes. Ce dispositif ne doit jamais être mis hors service, sous peine de porter atteinte à la sécurité de l'utilisateur.

Sur les modèles à conduit VMC:
Dispositif de contrôle d'évacuation des fumées

Ce type de chaudière est équipée d'un dispositif de sécurité individuel qui, en cas d'émission dans la pièce de produits de combustion, coupe l'alimentation électrique du bloc gaz. Cela interdit tout l'allumage du brûleur et provoque une mise en sécurité de la chaudière.

L'arrêt de l'appareil est signalé par affichage du code 602. Pour débloquer la chaudière, il faut appuyer sur le bouton **Reset**.

Si la mise en sécurité se répète contacter un professionnel agréé qui contrôlera l'extraction des produits de combustion et la ventilation de la pièce.

La chaudière peut aussi être arrêtée par le dispositif de sécurité collectif de l'immeuble. En cas de défaut, ce dispositif coupe l'alimentation électrique de la chaudière et l'afficheur s'éteint.

La chaudière redémarre automatiquement dès que la sécurité collective a rétabli son alimentation.

Fonction hors-gel

La chaudière est équipée d'un dispositif qui contrôle la température de sortie de l'échangeur telle que si la température descend sous les 8°C, il démarre la pompe (circulation dans l'installation de chauffage) pour 2 minutes. Après les deux minutes de circulation :

a) si la température est d'au moins 8°C la pompe s'arrête,
b) si la température est entre 4°C et 8°C, la circulation continue 2 minutes de plus,
c) si la température est inférieure à 4°C, le brûleur s'allume en chauffage à la puissance minimale jusqu'à ce que la température de sortie atteigne 33°C. Le brûleur s'éteint alors et la pompe continue à fonctionner encore deux autres minutes.

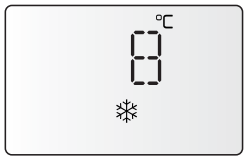

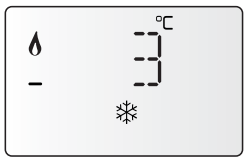

Important!!

La fonction hors-gel ne peut fonctionner correctement que si :
- la pression de l'installation est correcte,
- la chaudière est alimentée électriquement,
- la chaudière est alimentée en gaz,
- aucun arrêt de sécurité ou verrouillage n'est en cours.

Changement de gaz

Ces appareils sont prévus pour fonctionner soit au gaz naturel soit au gaz propane. Le changement de gaz doit être effectué par un professionnel qualifié.

Entretien

L'entretien est obligatoire et indispensable pour assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la durée de vie de la chaudière. Il doit être réalisé tous les ans conformément à la réglementation.

Pour les modèles CF

Le ramonage et la vérification de la cheminée est obligatoire, par un professionel, chaque année.

Pour les modèles VMC

Vérifiez si les dispositions concernant l'amenée d'air et l'aération de la pièce dans laquelle est installé l'appareil ont bien été respectées (cf. Normes de référence).

Assurez-vous, avec un professionel qualifié, de l'entretien et du bon réglage de la bouche d'extraction et du dispositif d'asservissement.

Nous vous rappelons que l'entretien de la VMC est obligatoire:
- entretien annuel des bouches d'extraction,
- entretien quinquenal (5 ans) de l'ensemble de l'installation.

CHAFFOTEAUX
Le Carré Pleyel - 5, rue Pleyel
93521 Saint-Denis - France
Tél : 33 (0)1 55 84 94 94
fax : 33 (0)1 55 84 96 10
www.aristonthermo.fr
www. chaffoteaux.fr

Service Client
01 55 84 94 94

Trouvez la Station Technique la plus proche de chez vous à l'adresse suivante **www.chaffoteaux.fr** , rubrique Service.
Il suffit d'entrer le numéro de votre département et le type d'appareil à dépanner, alors les coordonnées de nos partenaires régionaux les plus proches vous seront transmises.

Pour toute réparation, faire appel à un professionnel qualifié et exiger l'utilisation de pièces détachées d'origine. Le non-respect de ce qui précède peut compromettre la sécurité de l'appareil et faire déchoir toute responsabilité du fabricant.

420010447300